

RÈGLES D'UTILISATION DES PATINOIRES

Les règlements municipaux suivants ont été établis afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers des patinoires.

Toute personne travaillant pour la Municipalité a l'autorité de faire respecter les règlements et d'expulser toute personne y contrevenant.

HEURES D'OUVERTURE (si la température le permet)

- Les patinoires et les installations sont ouvertes tous les jours, quand les conditions le permettent, selon l'horaire suivant :
- - Dimanche au samedi : 9 h à 21 h

RÉSERVATIONS

- Les patinoires sont réservées en priorité pour les activités suivantes :
 - Activités ou cours organisés par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
 - Hockey libre ou organisé.
 - Réservations de l'école primaire et du CPE.
- Les patineurs doivent respecter l'horaire de réservation affiché.
- L'utilisation des aires de glace étant pour tous, aucune réservation individuelle n'est acceptée.
- La petite patinoire est réservée pour les enfants et le patinage libre.

RÈGLEMENTS

- L'utilisation des installations hivernales se fait aux risques de l'utilisateur.
- Les patineurs doivent utiliser un équipement approprié et en bon état.
- Tous les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte et devraient porter un casque protecteur certifié lorsqu'ils utilisent les patinoires extérieures.
- Toutes les personnes utilisant la patinoire de hockey doivent obligatoirement porter un casque protecteur, un protecteur facial et un protecteur de cou.
- Il est strictement interdit de fumer, de vapoter et de consommer drogue et alcool dans les installations, sur et autour des patinoires, ainsi que dans le stationnement.
- Les déchets doivent être déposés dans les contenants désignés.
- Les personnes ayant un comportement inapproprié (abus verbaux, intoxication, rudesse au jeu, etc.) pourraient être expulsées des installations, des patinoires et du parc.
- Les patinoires peuvent être fermées dû à des surfaces de glace endommagées ou en mauvais état, aux conditions météorologiques, ou pour toute autre raison de sécurité. L'affichage prévu à cet effet doit être obligatoirement respecté.
- **Toute situation d'urgence doit être référée au 911.**
- Les animaux sont interdits sur les patinoires ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments.
- La tolérance des chiens dans le parc dépend de votre collaboration. Merci de respecter les règlements en vigueur, de garder votre chien en laisse et de ramasser ses besoins.
- La Municipalité de Morin-Heights n'est pas responsable des articles laissés, perdus ou volés sur le site.
- Aucun bâton de hockey, rondelle ou partie de hockey ne seront permis sur la petite patinoire, à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale du Service des loisirs.

**POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS DES PATINOIRES,
téléphonez à notre ligne « Info Patinoires »
au 450 226-3232, poste 122 ou
consultez notre site internet au www.morinheights.com**



MORIN-HEIGHTS
1855

SKATING RINKS RULES

The following rules have been established to ensure the safety and well-being of rink users.

Any person working for the Municipality has the authority to enforce the rules and to expel any person who contravenes them.

OPENING HOURS (weather permitting)

- The rinks and facilities are open daily, weather permitting, according to the following schedule :
- - Sunday to Saturday: 9:00 to 21:00

RESERVATIONS

- The rinks are reserved in priority for the following activities:
 - Activities or classes organized by the Recreation, Culture, and Community Life Department.
 - Free or organized field hockey.
 - School and daycare reservations.
- Users must respect the posted reservation schedule.
- Since the use of the ice surfaces is for everyone, no individual reservations are accepted.
- The small skating rink is reserved for children and free skating.

RULES

- Use of the winter facilities is at the user's own risk.
- Skaters must use appropriate equipment, in good condition.
- All children under the age of 12 must be accompanied and supervised by an adult, and wear a certified helmet when using the outdoor rinks.
- Everybody using the field hockey rink must wear a helmet, face protector and neck protector.
- Smoking, vaping, drugs and alcohol are strictly prohibited in the facility, on and around the rinks, and in the parking lot.
- Garbage must be disposed of in designated containers.
- Inappropriate behaviour (verbal abuse, intoxication, rough play, etc.) may result in expulsion from the facilities, rinks and park.
- The rinks may be closed due to poor ice conditions, weather conditions, or other safety reasons. The information posted to this effect must be respected.
- **Any emergency must be referred to 911.**
- Animals are not allowed on the rinks or inside the buildings.
- The tolerance of dogs in the park depends on your cooperation. Thank you for respecting the rules in effect, keeping your dog on a leash, and picking up after it.
- The Municipality of Morin-Heights is not responsible for items left, lost or stolen on the site.
- No hockey sticks, pucks or hockey games will be allowed on the small ice rink unless special permission has been obtained from the Recreation Department.

**TO FIND OUT ABOUT THE CONDITIONS OF
THE SKATING RINKS, call our « Info Skating Rinks » line
at 450 226-3232, extension 122 or
visit our web site www.morinheights.com**